

23 / 02 005

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18 heures

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Jean-Jacques BARTOLI, Rose-Marie CESARI, Marie-Paule LANGIANNI, Blanche CESARI, Elisabeth LOMELLINI, Isabelle BARTOLI, Yves NICOLAI, Jérôme ISTRIA, Bernard BUCAI.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Pouvoirs : Antoinette GERMAIN à Elisabeth LOMELLINI.

Secrétaire de séance : Marie-Paule LANGIANNI.

Objet : VOTE DU BUDGET 2023

Le Président présente aux Membres du Conseil le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2023 dans les détails des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif 2023 de la Commune et de voter par nature et chapitre les sommes qui y sont inscrites tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Le Président,
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication le